



TRANSAT A.T. INC.
DEUXIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL
Période terminée le 30 avril 2025

Relations avec les investisseurs
M. Jean-François Pruneau
Chef de la direction financière

relationsinvestisseurs@transat.com

Symbole boursier
TSX: TRZ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives	1
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS	3
3.	Faits saillants financiers	6
4.	Aperçu	7
5.	Faits saillants du trimestre	7
6.	Activités consolidées	8
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement	15
8.	Autres	22
9.	Comptabilité	23
10.	Contrôles et procédures	24
11.	Indicateurs clés	24

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour le trimestre clos le 30 avril 2025 par rapport au trimestre clos le 30 avril 2024 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2024, les notes afférentes et le rapport annuel de 2024, y compris le rapport de gestion et la section sur les risques et incertitudes. L'objet du présent document est de présenter une mise à jour, à la suite du trimestre, de l'information présentée dans le rapport de gestion de notre rapport annuel de 2024. Les risques et incertitudes énoncés dans ce dernier sont intégrés aux présentes par renvoi et demeurent en substance inchangés. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 11 juin 2025. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et dans le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, dont les lettres d'attestation pour le trimestre clos le 30 avril 2025 et la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière et ses perspectives futures. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s'y limiter, la conjoncture économique, l'évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l'instabilité politique, les mesures prises, prévues ou éventuelles par des États concernant l'imposition de tarifs douaniers sur les exportations et les importations, le terrorisme réel ou appréhendé, l'éclosion d'épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement, la concurrence, de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur incluant le refinancement de ses dettes, la capacité de la Société de rembourser ses dettes avec ses fonds générés en interne ou autrement, la capacité de la Société à atténuer de manière adéquate les problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d'intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l'information et les télécommunications, les risques liés à la cybersécurité, l'évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d'exploitation, entre autres avec les initiatives de son programme Élévation, la capacité de la Société d'attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d'une couverture d'assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d'autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion de notre rapport annuel de 2024.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d'hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d'exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s'y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes ou autrement.
- La perspective selon laquelle l'exercice 2025, la Société prévoit une augmentation de 1,0 % de la capacité offerte, mesurée en sièges-milles offerts, comparativement à 2024.
- La perspective selon laquelle les initiatives mises en place jusqu'à maintenant devraient générer un résultat d'exploitation ajusté annuel de 67,0 millions \$. Le programme est en bonne voie pour atteindre la cible de 100,0 millions \$.
- La perspective selon laquelle le Financement subordonné CUGE serait réduit à 175,0 millions \$ en date de l'entente et la Facilité de crédit non garantie – Crédits voyages sera l'objet d'une restructuration résultant de l'émission d'une débenture non garantie CUGE d'un montant de 158,7 millions \$ et en l'émission de 9 934 617 actions privilégiées convertibles pour un montant de 16,3 millions \$.
- La perspective selon laquelle la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription en circulation serait prolongée du 26 avril 2031 au 26 avril 2035.
- La perspective selon laquelle la Société devra rembourser son Financement garanti – CUGE et qu'elle devra rembourser 50 % de son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ au plus tard le 1er novembre 2026.
- La perspective selon laquelle cette restructuration de la dette devrait résulter en un gain sur remise de dette estimé à ce jour d'environ 370,0 millions \$.
- La perspective selon laquelle l'hypothèse où la Société et la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada sont en mesure de finaliser les ententes définitives et d'obtenir les approbations nécessaires dans les délais prévus, la clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre de l'année civile 2025.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles actuellement en vigueur, que la main-d'œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d'être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l'exercice complet et que les prix du carburant, les taux de change, les prix de vente, les coûts d'hôtels et autres coûts demeureront stables, que la Société sera en mesure d'atténuer de manière adéquate les problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney et que les initiatives identifiées afin d'améliorer le résultat d'exploitation ajusté (BAIIA ajusté) pourront être mises en œuvre comme prévu et se traduiront par des réductions de coûts et une augmentation des revenus de l'ordre anticipé d'ici la mi-2026. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion. La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables. Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés, la réévaluation du passif lié aux bons de souscription, les gains (pertes) à la cession d'entreprises et/ou d'actifs, l'incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, les coûts de restructuration, les radiations et dépréciation d'actifs, la reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains (pertes) sur modification de la dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

À compter du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Société exclut de ses calculs de Résultat d'exploitation ajusté, Résultat ajusté et Résultat net ajusté l'incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour. La Société est d'avis que cet élément, de nature très variable et difficile à prévoir, peut avoir une incidence significative sur les résultats d'une période en particulier et ne reflète pas notre performance financière passée ou future.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ou BAIIA ajusté

Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, coûts de restructuration et de transaction et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat d'exploitation ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.

Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts ou BAI ajusté

Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain sur cession de placement, gain (perte) à la cession d'actifs, gain sur la cession-bail d'actifs, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, coûts de restructuration et de transaction, radiation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.

Résultat net ajusté (perte nette ajustée)

Résultat net (perte nette) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain sur cession de placement, gain (perte) à la cession d'actifs, gain sur la cession-bail d'actifs, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, coûts de restructuration et de transaction, radiation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.

Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action

Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.

Dettes totales

Dettes à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement subordonné CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Dettes totales nettes

Dettes totales (décrites ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Résultat (perte) d'exploitation	37 270	(15 161)	(14 686)	(67 590)
Amortissement et dépréciation	62 680	54 748	125 645	104 912
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	(3 112)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(887)	(7 485)	6 262	(2 210)
Coûts de restructuration	979	1 911	4 057	1 977
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(1 596)	(3 863)	(2 863)	(7 177)
Résultat d'exploitation ajusté	98 446	30 150	118 415	26 800
Perte avant charge d'impôts	(22 885)	(54 024)	(144 910)	(115 063)
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	(3 112)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(887)	(7 485)	6 262	(2 210)
Coûts de restructuration	979	1 911	4 057	1 977
Gain sur cession d'actifs	—	—	(5 183)	(5 784)
Variation de la juste valeur des dérivés	92 241	(4 978)	88 779	17 181
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(2 119)	(6 236)	(2 126)	5 511
Perte (gain) de change	(60 999)	28 170	(13 527)	(13 957)
Gain sur modification de la dette à long terme	—	—	(216)	—
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(1 596)	(3 863)	(2 863)	(7 177)
Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts	4 734	(46 505)	(69 727)	(122 634)
Perte nette	(22 884)	(54 387)	(145 416)	(115 364)
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	(3 112)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(887)	(7 485)	6 262	(2 210)
Coûts de restructuration	979	1 911	4 057	1 977
Gain sur cession d'actifs	—	—	(5 183)	(5 784)
Variation de la juste valeur des dérivés	92 241	(4 978)	88 779	17 181
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(2 119)	(6 236)	(2 126)	5 511
Perte (gain) de change	(60 999)	28 170	(13 527)	(13 957)
Gain sur modification de la dette à long terme	—	—	(216)	—
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(1 596)	(3 863)	(2 863)	(7 177)
Résultat net ajusté (perte nette ajustée)	4 735	(46 868)	(70 233)	(122 935)
Résultat net ajusté (perte nette ajustée)	4 735	(46 868)	(70 233)	(122 935)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	39 752	38 713	39 607	38 645
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action	0,12	(1,21)	(1,77)	(3,18)

	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
(en milliers de dollars)	\$	\$
Dette à long terme	705 562	682 295
Subvention publique différée	106 626	120 784
Passif lié aux bons de souscription	6 393	8 519
Obligations locatives	1 369 221	1 465 722
Dette totale	2 187 802	2 277 320
Dette totale	2 187 802	2 277 320
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(532 611)	(260 336)
Dette totale nette	1 655 191	2 016 984

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 avril				Semestres clos les 30 avril			
	2025 \$	2024 \$	Écart \$	Écart %	2025 \$	2024 \$	Écart \$	Écart %
États consolidés des résultats								
Revenus	1 031 073	973 204	57 869	5,9	1 860 578	1 758 702	101 876	5,8
Résultat (perte) d'exploitation	37 270	(15 161)	52 431	345,8	(14 686)	(67 590)	52 904	78,3
Perte nette	(22 884)	(54 387)	31 503	57,9	(145 416)	(115 364)	(30 052)	(26,0)
Perte de base par action	(0,58)	(1,40)	0,82	58,6	(3,67)	(2,99)	(0,68)	(22,7)
Perte diluée par action	(0,58)	(1,40)	0,82	58,6	(3,67)	(2,99)	(0,68)	(22,7)
Résultat d'exploitation ajusté ¹	98 446	30 150	68 296	226,5	118 415	26 800	91 615	341,8
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) ¹	4 735	(46 868)	51 603	110,1	(70 233)	(122 935)	52 702	42,9
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action ¹	0,12	(1,21)	1,33	109,9	(1,77)	(3,18)	1,41	44,3
Tableaux consolidés des flux de trésorerie								
Activités opérationnelles	207 842	183 216	24 626	13,4	376 420	293 918	82 502	28,1
Activités d'investissement	(19 312)	(31 247)	11 935	38,2	(11 578)	(59 992)	48 414	80,7
Activités de financement	(45 788)	(77 986)	32 198	41,3	(93 534)	(141 136)	47 602	33,7
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	514	1 617	(1 103)	(68,2)	967	449	518	115,4
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	143 256	75 600	67 656	89,5	272 275	93 239	179 036	192,0
					Au 30 avril 2025 \$	Au 31 octobre 2024 \$	Écart \$	Écart %
États consolidés de la situation financière								
Trésorerie et équivalents de trésorerie					532 611	260 336	272 275	104,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)					295 582	484 944	(189 362)	(39,0)
					828 193	745 280	82 913	11,1
Actif total					2 831 579	2 750 910	80 669	2,9
Dettes (courant et non courant)					705 562	682 295	23 267	3,4
Dettes totales ¹					2 187 802	2 277 320	(89 518)	(3,9)
Dettes totales nettes ¹					1 655 191	2 016 984	(361 793)	(17,9)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. APERÇU

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Fondée à Montréal il y a 37 ans, Transat est un joueur phare du voyage loisir. Connu en tant que transporteur aérien sous la marque Air Transat, Transat regroupe aussi des entités spécialisées en tant que voyagistes et d'autres dans la distribution au détail de produits de voyages vacances. L'ensemble de son offre comprend des produits et des services pour découvrir une multitude de destinations internationales, principalement en Europe et les Caraïbes, avec des visées de croissance vers l'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord.

Son siège social est situé à Montréal, avec des places d'affaires en France et au Royaume-Uni, ainsi que dans les Caraïbes. Sa ligne aérienne, Air Transat, occupe une place importante sur les plateformes aéroportuaires de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) et de l'Aéroport Pearson (YYZ). Transat compte 5 000 personnes à son emploi qui partagent la même raison d'être, soit de réduire les distances qui nous séparent.

Élue par la clientèle meilleure compagnie aérienne loisirs au monde aux World Airline Awards 2024 de Skytrax, Air Transat est reconnue pour l'excellence de son service à la clientèle.

5. FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE

ENTENTE D'INDEMNISATION

Le 17 avril 2025, la Société a conclu une nouvelle entente d'indemnisation financière avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF de Pratt & Whitney à titre de dédommagement lié aux coûts concernant les avions immobilisés en raison des problèmes inhérents aux moteurs GTF. Cette entente, sous certaines conditions, couvre la période du 16 octobre 2024 au 31 décembre 2026 et est d'un montant maximum de 55,0 millions \$ US [76,9 millions \$].

PROGRAMME D'OPTIMISATION ÉLÉVATION

Toujours appuyée d'une firme spécialisée, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme Élévation, qui a pour objectif d'accélérer l'atteinte de résultats des initiatives stratégiques et de maximiser leur potentiel pour favoriser une croissance durable à long terme. L'implantation des initiatives identifiées progresse comme prévu. Les initiatives mises en place jusqu'à maintenant devraient générer un résultat d'exploitation ajusté annuel de 67,0 millions \$. Le programme est en bonne voie pour atteindre la cible de 100,0 millions \$. La phase initiale du programme s'est concentrée sur l'optimisation de notre structure organisationnelle, avec des gains d'efficacité, et des économies de coûts notables grâce à l'implémentation de la technologie d'IA (intelligence artificielle) dans notre centre de contact. Au cours des prochains mois, des initiatives visant la gestion des revenus et diverses mesures de productivité seront mises en œuvre pour favoriser une croissance rentable.

6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

	Trimestres clos les 30 avril				Semestres clos les 30 avril			
	2025	2024	Écart	Écart	2025	2024	Écart	Écart
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%
Revenus	1 031 073	973 204	57 869	5,9	1 860 578	1 758 702	101 876	5,8
Charges d'exploitation								
Coûts liés à la prestation de services touristiques	375 432	366 994	8 438	2,3	674 527	636 092	38 435	6,0
Carburant d'aéronefs	136 487	150 574	(14 087)	(9,4)	258 363	285 993	(27 630)	(9,7)
Salaires et avantages du personnel	132 915	139 604	(6 689)	(4,8)	260 194	263 113	(2 919)	(1,1)
Frais de vente et de distribution	77 624	78 115	(491)	(0,6)	141 539	140 096	1 443	1,0
Entretien d'aéronefs	62 219	38 082	24 137	63,4	124 376	95 160	29 216	30,7
Frais d'aéroports et de navigation	49 351	48 321	1 030	2,1	96 884	94 356	2 528	2,7
Loyer d'aéronefs	3 330	4 614	(1 284)	(27,8)	6 004	11 401	(5 397)	(47,3)
Autres coûts aériens	58 344	71 105	(12 761)	(17,9)	110 624	133 704	(23 080)	(17,3)
Autres	34 442	34 297	145	0,4	73 051	62 730	10 321	16,5
Amortissement et dépréciation	62 680	54 748	7 932	14,5	125 645	104 912	20 733	19,8
Coûts de restructuration	979	1 911	(932)	(48,8)	4 057	1 977	2 080	105,2
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise	—	—	—	—	—	(3 112)	3 112	100,0
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	—	—	—	—	—	(130)	130	100,0
	993 803	988 365	5 438	0,6	1 875 264	1 826 292	48 972	2,7
Résultat (perte) d'exploitation	37 270	(15 161)	52 431	345,8	(14 686)	(67 590)	52 904	78,3
Coûts de financement	38 210	34 714	3 496	10,1	77 895	70 354	7 541	10,7
Revenus du financement	(7 178)	(12 807)	5 629	44,0	(15 398)	(25 832)	10 434	40,4
Variation de la juste valeur des dérivés	92 241	(4 978)	97 219	1 953,0	88 779	17 181	71 598	416,7
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(2 119)	(6 236)	4 117	66,0	(2 126)	5 511	(7 637)	(138,6)
Perte (gain) de change	(60 999)	28 170	(89 169)	(316,5)	(13 527)	(13 957)	430	3,1
Gain sur cession d'actifs	—	—	—	—	(5 183)	(5 784)	601	10,4
Gain sur modification de la dette à long terme	—	—	—	—	(216)	—	(216)	100,0
Perte avant charge d'impôts	(22 885)	(54 024)	31 139	57,6	(144 910)	(115 063)	(29 847)	(25,9)
Impôts sur le résultat (récupération)								
Exigibles	(5)	652	(657)	(100,8)	403	1 053	(650)	(61,7)
Différés	4	(289)	293	101,4	103	(752)	855	113,7
	(1)	363	(364)	(100,3)	506	301	205	68,1
Perte nette de la période	(22 884)	(54 387)	31 503	57,9	(145 416)	(115 364)	(30 052)	(26,0)

REVENUS

Nous tirons nos revenus du transport aérien, des voyageurs expéditifs, des agences de voyages, de la distribution, des voyageurs réceptifs et des services offerts à destination.

Pour le trimestre clos le 30 avril 2025, nos revenus ont augmenté de 57,9 millions \$ (5,9 %), par rapport à 2024. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 1,6 % du trafic, exprimé en passagers-milles payants, comparativement au trimestre correspondant de 2024. Pour le trimestre, sur l'ensemble du réseau, la capacité offerte a augmenté de 2,6 % comparativement à celle mise en marché en 2024, alors que celle sur les routes Sud, le principal marché durant cette période, est demeurée stable. Les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), ont affiché une hausse de 2,0 %. L'augmentation des revenus a toutefois été freinée par les inefficiences découlant des problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney sur la gestion des revenus, par la hausse de la concurrence et par la conjoncture économique. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 84,6 %, comparativement à 85,5 % en 2024. De plus, à la suite d'une entente conclue avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF, nous avons enregistré à titre de revenus une indemnité financière de 20,0 millions \$.

Pour le semestre clos le 30 avril, nos revenus ont augmenté de 101,9 millions \$ (5,8 %), par rapport à 2024. Dans l'ensemble, le trafic, exprimé en passagers-milles payants, a été supérieur de 1,3 % à celui de la période correspondante de 2024. Nos revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), ont affiché une hausse de 1,8 %. L'augmentation des revenus a toutefois été freinée par les inefficiences découlant des problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney sur la gestion des revenus, par la hausse de la concurrence et par la conjoncture économique. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 82,7 %, comparativement à 82,9 % en 2024. Pour le semestre, sur l'ensemble du réseau, la capacité offerte a augmenté de 1,6 % comparativement à celle mise en marché en 2024, alors que celle sur les routes Sud, le principal marché durant cette période, a augmenté de 0,5 %. De plus, à la suite d'une entente conclue avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF, nous avons enregistré à titre de revenus une indemnité financière de 20,0 millions \$.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 5,4 millions \$ (0,6 %) pour le trimestre et de 49,0 millions \$ (2,7 %) pour le semestre par rapport à 2024. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'affaiblissement du dollar par rapport à la devise américaine, à une hausse des coûts liés à la prestation de services touristiques et à l'accroissement de la capacité par rapport aux périodes correspondantes de 2024, partiellement compensées par la diminution de la dépense de carburant d'aéronefs.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyageurs. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. Comparativement à 2024, ces coûts ont augmenté de 8,4 millions \$ (2,3 %) pour le trimestre et de 38,4 millions \$ (6,0 %) pour le semestre. Ces augmentations découlent principalement de la hausse du coût des nuitées par rapport à 2024 et de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a diminué de 14,1 millions \$ (9,4 %) au cours du trimestre. Cette baisse résulte principalement de la diminution des prix du carburant exprimés en dollars américains de 18,2 %, partiellement compensée par la dépréciation du dollar en regard du dollar américain et par l'augmentation du volume de litres consommés en raison de la hausse de la capacité, comparativement à la période correspondante de 2024.

Pour le semestre, la dépense de carburant d'aéronefs a diminué de 27,6 millions \$ (9,7 %). Cette baisse résulte principalement de la diminution des prix du carburant exprimés en dollars américains de 16,8 %, partiellement compensée par la dépréciation du dollar en regard du dollar américain et par l'augmentation du volume de litres consommés en raison de la hausse de la capacité, comparativement à la période correspondante de 2024.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont diminué de 6,7 millions \$ (4,8 %) pour le trimestre et de 2,9 millions \$ (1,1 %) pour le semestre, comparativement à 2024. Ces diminutions découlent principalement de l'optimisation de notre structure organisationnelle dans le cadre du programme d'optimisation Élévation.

Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution comprennent les commissions versées aux agences de voyages, les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation. Les frais de vente et de distribution ont diminué de 0,5 million \$ (0,6 %) au cours du trimestre, par rapport à 2024. Cette diminution est principalement expliquée par la baisse des dépenses de marketing, partiellement compensée par la hausse de notre volume d'activités et des frais de distribution.

Au cours du semestre, les frais de vente et de distribution ont augmenté de 1,4 million \$ (1,0 %), par rapport à 2024. Cette augmentation découle principalement de la hausse de notre volume d'activités et des frais de distribution.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Comparativement à 2024, ces dépenses ont augmenté de 24,1 millions \$ (63,4 %) au cours du trimestre et de 29,2 millions \$ (30,7 %) pour le semestre. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'ajout de sept aéronefs à notre flotte au cours de l'exercice précédent, à l'ajout récent des quatre moteurs GTF de Pratt & Whitney ayant fait l'objet de transactions de cession-bail, partiellement compensée par une baisse des entretiens effectués conformément aux plans de maintenance des constructeurs par rapport à 2024.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Ces frais ont augmenté de 1,0 million \$ (2,1 %) au cours du trimestre et de 2,5 millions \$ (2,7 %) au cours le semestre, comparativement à 2024. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2024 ainsi qu'à la hausse des prix.

Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs ainsi qu'à ceux liés à des baux à court terme. Comparativement à 2024, ces dépenses ont diminué de 1,3 million \$ (27,8 %) au cours du trimestre et de 5,4 millions \$ (47,3 %) pour le semestre. Ces diminutions résultent principalement en un nombre moyen d'aéronefs en location à court terme inférieur en 2025, comparativement aux périodes correspondantes de 2024.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés aux opérations aériennes. Les autres coûts aériens ont diminué de 12,8 millions \$ (17,9 %) au cours du trimestre et de 23,1 millions \$ (17,3 %) au cours du semestre, comparativement à 2024. Ces diminutions sont principalement liées au nombre moyen d'aéronefs en location à court terme inférieur à celui de 2024 et à l'internalisation des services aux passagers et de rampe à l'Aéroport International Montréal-Trudeau.

Autres

Les autres frais ont augmenté de 0,1 million \$ (0,4 %) au cours du trimestre et de 10,3 millions \$ (16,5 %) au cours du semestre, comparativement à 2024. Ces augmentations découlent principalement des coûts encourus en regard de notre programme d'optimisation Élévation par rapport à 2024.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement a augmenté de 7,9 millions \$ (14,5 %) au cours du deuxième trimestre et de 20,7 millions \$ (19,8 %) au cours du premier semestre, comparativement à 2024. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'entrée en service de trois Airbus A330 et quatre Airbus A321LR en 2024.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration correspondent aux indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle. Pour le trimestre clos le 30 avril 2025 les coûts comprennent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 1,0 million \$, comparativement au trimestre clos le 30 avril 2024 qui comprennent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 1,8 million \$ et des coûts de réinstallation de personnel de 0,1 million \$. Pour le semestre terminé le 30 avril 2025, les coûts comprennent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 4,1 millions \$, comparativement au semestre de 2024 qui comprend une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 1,8 million \$ et des coûts de réinstallation de personnel de 0,1 million \$.

Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise

Préalablement à la clôture de la transaction de vente de sa participation dans une coentreprise conclue au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Société a comptabilisé une reprise de dépréciation de 3,1 millions \$, correspondant au cumul des pertes de valeurs comptabilisées liées à son placement dans une coentreprise.

Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspondait à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Le 9 janvier 2024, la Société a cédé sa participation de 50 % dans Desarrollo Transimar à son coactionnaire.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré un résultat d'exploitation de 37,3 millions \$ au cours du deuxième trimestre, comparativement à une perte d'exploitation de 15,2 millions \$ en 2024. Pour le semestre, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 14,7 millions \$, comparativement à 67,6 millions \$ en 2024.

Pour le trimestre et le semestre, l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle principalement de la hausse des revenus aériens unitaires combinée à la croissance du trafic, de l'indemnité financière du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et de la baisse des prix du carburant. Malgré cette amélioration, la Société continue d'encourir des coûts supplémentaires résultant de l'enjeu lié aux problèmes inhérents aux moteurs GTF de Pratt & Whitney, dont ceux relatifs à la location à long terme de 3 Airbus A330, contractés en 2024, afin de maintenir la capacité offerte. Le résultat d'exploitation tient également compte de coûts encourus en regard de notre programme d'optimisation Élévation, dont des honoraires professionnels d'une firme spécialisée qui appuie la Société afin d'accélérer l'atteinte des résultats des initiatives stratégiques identifiées et des indemnités de départ liés à la restructuration organisationnelle.

Au cours du trimestre, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 98,4 millions \$, comparativement à 30,2 millions \$ en 2024. Pour le semestre, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 118,4 millions \$, comparativement à 26,8 millions \$ en 2024.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont augmenté de 3,5 millions \$ (10,1 %) pour le deuxième trimestre et de 7,5 millions \$ (10,7 %) pour le semestre, comparativement à 2024. Ces hausses sont dues à l'augmentation des obligations locatives, principalement en raison de l'ajout de sept nouveaux baux d'aéronefs en 2024.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont diminué de 5,6 millions \$ (44,0 %) au cours du deuxième trimestre et de 10,4 millions \$ (40,4 %) pour le semestre, comparativement à 2024, en raison de la baisse des taux d'intérêt et de celle des soldes moyens de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Variation de la juste valeur des dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change.

Au cours du trimestre et du semestre terminé le 30 avril 2025, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises a diminué de 92,2 millions \$ et de 88,8 millions \$, respectivement, principalement en raison de la baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux devises en raison de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain durant le trimestre et à la baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant en raison de la baisse des prix du carburant.

Réévaluation du passif lié aux bons de souscription

La réévaluation du passif lié aux bons de souscription représente la variation de la juste valeur des bons de souscription au cours de la période. Au cours du trimestre et du semestre terminé le 30 avril 2025, la juste valeur des bons de souscriptions a diminué de 2,1 millions \$, principalement en raison de la diminution du cours de clôture de l'action de 1,76 \$ à 1,52 \$ entre le 31 octobre 2024 et le 30 avril 2025.

Perte (gain) de change

Au cours du trimestre, nous avons affiché un gain de change de 61,0 millions \$, comparativement à une perte de change de 28,2 millions \$ en 2024. Pour le trimestre, le gain de change est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Pour le semestre, nous avons affiché un gain de change de 13,5 millions \$, comparativement à 14,0 millions \$ en 2024. Pour le semestre, le gain de change est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Gain sur cession d'actifs

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2025, nous avons reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 5,2 millions \$ à la suite d'une transaction de cession-bail visant un moteur GTF de Pratt & Whitney.

Le 9 janvier 2024, la Société a clôturé l'accord de vente et d'achat de sa participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Armony Luxury Resort & Spa pour un montant de 15,5 millions \$ US [20,7 millions \$]. À la suite de cette transaction, la Société a enregistré un gain sur cession de placement de 5,8 millions \$.

Gain sur modification de la dette à long terme

Le 31 janvier 2025, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avait été conclu avec le gouvernement du Canada pour le financement subordonné CUGE. La Société a conclu que les modifications liées au prolongement de l'échéance au 29 avril 2027 (précédemment 29 avril 2026) selon l'entente amendée n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, au 31 janvier 2025, la Société a comptabilisé un gain sur modification de la dette à long terme de 0,2 million \$.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La récupération d'impôts sur le résultat s'est établie à 0,0 million \$ pour le deuxième trimestre, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 0,4 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le semestre, notre charge d'impôts sur le résultat s'élève à 0,5 million \$, en regard de 0,3 million \$ en 2024. La hausse du taux d'impôt effectif découle d'une augmentation du taux d'impôt prescrit et de la profitabilité de certaines filiales étrangères.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. Ainsi, au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2025, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées pour le deuxième trimestre de 2025, notre perte nette s'est établie à 22,9 millions \$, soit 0,58 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 54,4 millions \$, soit 1,40 \$ par action (de base et diluée) lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le deuxième trimestre de 2025, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action a été de 39 752 000 (de base et dilué), comparativement à 38 713 000 (de base et dilué) pour le trimestre correspondant de 2024.

Pour le semestre, notre perte nette s'est établie à 145,4 millions \$, soit 3,67 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 115,4 millions \$, soit 2,99 \$ par action (de base et diluée) lors de la période correspondante de l'exercice précédent. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action pour le premier semestre, a été de 39 607 000 (de base et dilué), comparativement à 38 645 000 (de base et dilué) pour la période correspondante de 2024.

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2025, nous affichons un résultat net ajusté de 4,7 millions \$ (0,12 \$ par action) et une perte nette ajustée à 70,2 millions \$ (1,77 \$ par action), respectivement, comparativement à une perte nette ajustée de 46,9 millions \$ (1,21 \$ par action) et de 122,9 millions \$ (3,18 \$ par action), respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour les trimestres présentés, la hausse des revenus est principalement attribuable à la hausse de notre capacité.

Pour l'hiver 2025 (T1 et T2), l'amélioration de notre résultat d'exploitation par rapport à 2024 découle principalement de la hausse des revenus aériens unitaires combinée à la croissance du trafic, de l'indemnité financière du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et de la baisse des prix du carburant. La diminution de notre résultat d'exploitation au cours du troisième trimestre de 2024, comparativement à celui de 2023, découle, en autres, des coûts supplémentaires occasionnés par l'enjeu lié aux problèmes des moteurs GTF de Pratt & Whitney ainsi que de la hausse de la concurrence et de l'incertitude. Pour quatrième trimestre de 2024, l'amélioration de notre résultat d'exploitation par rapport à 2023 découle principalement de l'indemnité financière reçue du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières trimestrielles non auditées

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	T3-2023	T4-2023	T1-2024	T2-2024	T3-2024	T4-2024	T1-2025	T2-2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	746 317	764 467	785 498	973 204	736 203	788 845	829 505	1 031 073
Résultat (perte) d'exploitation	64 375	44 721	(52 429)	(15 161)	(9 837)	64 700	(51 956)	37 270
Résultat net (perte nette)	57 303	3 195	(60 977)	(54 387)	(39 893)	41 227	(122 532)	(22 884)
Résultat (perte) de base par action	1,49	0,08	(1,58)	(1,40)	(1,03)	1,05	(3,10)	(0,58)
Résultat (perte) dilué(e) par action	1,49	0,08	(1,58)	(1,40)	(1,03)	1,05	(3,10)	(0,58)
Résultat (perte) d'exploitation ajusté(e) ¹	107 368	80 097	(3 349)	30 150	47 994	128 417	19 969	98 446
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) ¹	34 888	6 766	(76 066)	(46 868)	(36 300)	31 558	(74 968)	4 735
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action ¹	0,91	0,18	(1,97)	(1,21)	(0,93)	0,81	(1,90)	0,12

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 30 avril 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 532,6 millions \$, comparativement à 260,3 millions \$ au 31 octobre 2024. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 295,6 millions \$ à la fin du deuxième trimestre de 2025, comparativement à 484,9 millions \$ au 31 octobre 2024. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement déficitaire de 384,0 millions \$, soit un ratio de 0,76, par rapport à un fonds de roulement déficitaire de 261,1 millions \$ et un ratio de 0,81 au 31 octobre 2024.

L'actif total a augmenté de 80,7 millions \$ (2,9 %), passant de 2 750,9 millions \$ le 31 octobre 2024 à 2 831,6 millions \$ le 30 avril 2025. Cette hausse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté ci-dessous. Les capitaux propres ont diminué de 144,5 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 889,1 millions \$ au 31 octobre 2024 à 1 033,6 millions \$ au 30 avril 2025. Cette baisse découle principalement de la perte nette de 145,4 millions \$.

(en milliers de dollars)	30 avril 2025 \$	31 octobre 2024 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	532 611	260 336	272 275	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	295 582	484 944	(189 362)	Saisonnalité des opérations
Clients et autres débiteurs	165 613	151 190	14 423	Augmentation du montant à recevoir du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et hausse des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit, compensées par la diminution des soldes d'encaisses bailleurs à recevoir
Impôts sur le résultat à recevoir	730	504	226	Aucun écart important
Stocks	44 015	40 212	3 803	Augmentation de l'inventaire de pièces d'avion
Charges payées d'avance	49 236	31 359	17 877	Augmentation des montants payés d'avance aux fournisseurs en raison de la saisonnalité des opérations
Dépôts	412 322	367 185	45 137	Augmentation des dépôts auprès de processeurs de cartes de crédits et des dépôts d'entretiens aux bailleurs
Actifs d'impôt différé	487	588	(101)	Aucun écart important
Immobilisations corporelles	1 285 594	1 378 871	(93 277)	Amortissement de la période, partiellement compensé par les acquisitions
Immobilisations incorporelles	13 089	13 058	31	Acquisitions, partiellement compensées par l'amortissement de la période
Instruments financiers dérivés	32 300	22 663	9 637	Variation favorable des dérivés liés au carburant, compensée par une variation défavorable des dérivés liés aux devises contractés

(en milliers de dollars)	30 avril 2025 \$	31 octobre 2024 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Passifs				
Fournisseurs et autres créditeurs	471 037	363 889	107 148	Saisonnalité des opérations et augmentation du volume des activités de vente de forfaits
Impôts sur le résultat à payer	1 885	1 632	253	Augmentation principalement en raison de la hausse du taux d'imposition prescrit et de la profitabilité de certaines filiales étrangères
Dépôts de clients et revenus différés	888 727	781 156	107 571	Saisonnalité des opérations et augmentation du volume des activités
Instruments financiers dérivés	106 379	15 835	90 544	Variation défavorable des dérivés liés aux devises et des dérivés liés au carburant contractés
Dette à long terme et obligations locatives	2 074 783	2 148 017	(73 234)	Principalement en raison des remboursements de capital, partiellement compensé par la cession-bail d'actifs
Provision pour conditions de retour	183 244	174 368	8 876	Augmentation principalement liée au passage du temps
Passif lié aux bons de souscription	6 393	8 519	(2 126)	Diminution de la juste valeur au cours de la période en raison de la variation du cours de l'action de la Société
Subvention publique différée	106 626	120 784	(14 158)	Produits tirés des subventions publiques de la période selon la méthode du taux d'intérêt effectif
Passif lié aux avantages du personnel	25 634	25 305	329	Aucun écart important
Passifs d'impôt différé	494	481	13	Aucun écart important
Capitaux propres				
Capital-actions	226 393	225 438	955	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 382	16 283	99	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(1 268 529)	(1 123 113)	(145 416)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(7 869)	(7 684)	(185)	Perte de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres clos les 30 avril			Semestres clos les 30 avril		
	2025	2024	Écart	2025	2024	Écart
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	207 842	183 216	24 626	376 420	293 918	82 502
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 312)	(31 247)	11 935	(11 578)	(59 992)	48 414
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(45 788)	(77 986)	32 198	(93 534)	(141 136)	47 602
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	514	1 617	(1 103)	967	449	518
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	143 256	75 600	67 656	272 275	93 239	179 036

Activités d'exploitation

Au cours du deuxième trimestre, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 207,8 millions \$, par rapport à 183,2 millions \$ en 2024. Cette augmentation de 24,6 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à l'augmentation de 22,3 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (entrées) de fonds et à l'augmentation de 10,1 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensée par la baisse de 13,9 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels et la hausse de 6,2 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel.

Pour le semestre, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont établis à 376,4 millions \$ comparativement à 293,9 millions \$ en 2024. L'augmentation de 82,5 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à l'augmentation de 31,2 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (entrées) de fonds, à la hausse de 39,5 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, à la hausse de 7,8 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels et à l'augmentation de 4,0 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement ont atteint 19,3 millions \$ au cours du deuxième trimestre, comparativement à 31,2 millions \$ en 2024, soit une diminution de 11,9 millions \$. Pour le semestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont établis à 11,6 millions \$ comparativement à 60,0 millions \$ en 2024, soit une diminution de 48,4 millions \$. Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2025, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 14,9 millions \$ et à 37,8 millions \$, respectivement, et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et en de l'équipement d'aéronefs, comparativement à 29,8 millions \$ et à 79,0 millions \$, respectivement pour 2024. La Société a également conclu durant le premier trimestre de 2025, une transaction de cession-bail visant un moteur GTF de Pratt & Whitney pour un total de 30,6 millions \$. En 2024, un montant de 20,4 millions \$ a été reçu à titre de contrepartie nette en lien avec la cession de notre placement dans Desarrollo Transimar.

Activités de financement

Pour le deuxième trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement se sont établis à 45,8 millions \$ comparativement à 78,0 millions \$ en 2024, soit une diminution de 32,2 millions \$. La Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 46,3 millions \$, comparativement à 42,2 millions \$ en 2024. Au cours du deuxième trimestre de 2024, la Société a procédé à des remboursements liés à sa facilité de crédit subordonnée pour un montant total de 36,3 millions \$.

Pour le semestre, ces activités ont utilisé des flux de trésorerie de 93,5 millions \$, comparativement à 141,1 millions \$ en 2024. La Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 93,4 millions \$, comparativement à 85,0 millions \$ en 2024. Au cours du premier semestre de 2024, la Société a procédé à des remboursements liés à ses facilités de crédit pour un montant total de 57,0 millions \$.

FINANCEMENT

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui a permis d'emprunter des liquidités de 706,7 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE).

Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 31 janvier 2025, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE d'un montant initial de principal de 78,0 millions \$, afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment 1^{er} février 2026). La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et porte intérêt au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« taux CORRA ») à terme ajusté (précédemment au taux des acceptations bancaires), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 30 avril 2025, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2024, la Société a effectué un remboursement de 11,0 millions \$, portant ainsi le solde de principal à rembourser à 41,4 millions \$. Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 41,4 millions \$ au 30 avril 2025 [41,4 millions \$ au 31 octobre 2024].

Financement subordonné CUGE

Le 31 janvier 2025, la Société a renégocié son entente de financement non garanti CUGE d'un montant initial de principal de 312,0 millions \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2027 (précédemment 29 avril 2026) et de la convertir en une entente subordonnée de deuxième rang non renouvelable (précédemment une facilité de crédit non renouvelable et non garantie). La facilité de crédit portait intérêt au taux de 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024. Elle porte maintenant intérêt au taux de 10,0 % jusqu'au 31 décembre 2025, augmentant de 2,0 % l'an par la suite. Les intérêts étaient capitalisables jusqu'au 31 décembre 2024. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, au 31 janvier 2025, la valeur comptable du financement subordonné CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 0,2 million \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 368,9 millions \$ au 30 avril 2025 [359,6 millions \$ au 31 octobre 2024].

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action (représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours de bourse précédant l'émission des bons) au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement subordonné CUGE.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25,0 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 906 353 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 093 647 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Un montant de 353,3 millions \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement subordonné CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 30 avril 2025, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 245,3 millions \$ [231,3 millions \$ au 31 octobre 2024], et un montant de 106,6 millions \$ [120,8 millions \$ au 31 octobre 2024] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Le 31 janvier 2025, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations afin, entre autres, de prolonger la date échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment au 1^{er} février 2026). Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 30 avril 2025, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité était pleinement utilisée.

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 453,6 millions \$ au 30 avril 2025 [462,6 millions \$ au 31 octobre 2024] et se résument comme suit :

ENTENTES HORS BILAN	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
(en milliers de dollars)	\$	\$
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	1 771	1 721
Contrats de cautionnement	1 179	1 153
Contrats de location		
Obligations en vertu de contrats de location	450 667	459 748
	453 617	462 622

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 30 avril 2025, un montant de 71,0 millions \$ [69,6 millions \$ au 31 octobre 2024] était utilisé, dont 35,6 millions \$ [31,2 millions \$ au 31 octobre 2024] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de laquelle un montant de 1,3 million £ (2,3 millions \$) a été tiré.

Au 30 avril 2025, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait diminué de 9,0 millions \$ par rapport au 31 octobre 2024. Cette diminution découle principalement de l'incidence de la baisse des taux d'intérêt sur les loyers futurs et de l'appréciation du dollar vis-à-vis le dollar américain.

Nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes ou autrement.

Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 705,6 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 369,2 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 2 187,8 millions \$ au 30 avril 2025, soit une baisse de 89,5 millions \$ comparativement au 31 octobre 2024. Cette baisse est principalement attribuable aux remboursements des obligations locatives et à l'appréciation du dollar en regard du dollar américain, partiellement compensée par les nouvelles obligations locatives.

La dette totale nette a diminué de 361,8 millions \$, passant de 2 017,0 millions \$ au 31 octobre 2024 à 1 655,2 millions \$ au 30 avril 2025. La diminution de notre dette totale nette est attribuable à la baisse de notre dette totale et à l'augmentation de notre solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Actions en circulation

Au 30 avril 2025, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 6 juin 2025, il y avait un total de 40 131 018 actions à droit de vote en circulation.

Options d'achat d'actions

Au 6 juin 2025, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 369 702, dont 103 036 pouvaient être exercées.

Bons de souscription

Au 30 avril 2025 et au 6 juin 2025, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient émis. Au 30 avril 2025 et au 6 juin 2025, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

8. AUTRES

FLOTTE

Au 30 avril 2025, la flotte permanente d'Air Transat compte seize Airbus A330 (332, 345 ou 363 sièges), dix-neuf Airbus A321LR (199 sièges), dont 6 étaient immobilisés en raison des problèmes inhérents aux moteurs GTF, et huit Airbus A321ceo (199 sièges).

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 5 juin 2025, la Société a annoncé avoir conclu une entente de principe avec la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (« CFUEC ») pour la restructuration de la totalité de sa dette contractée en vertu du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) gérée par la CFUEC dont le capital est de 773,4 millions \$ et la valeur comptable de 762,2 millions \$, incluant le montant de subvention publique différée, au 30 avril 2025.

En vertu de cette entente, le Financement subordonné CUGE, d'une valeur comptable de 368,9 millions \$ au 30 avril 2025 (valeur notionnelle de 378,7 millions \$), serait réduit à 175,0 millions \$ en date de l'entente et la Facilité de crédit non garantie – Crédits voyages, d'une valeur comptable de 245,3 millions \$ (valeur notionnelle de 353,3 millions \$), sera l'objet d'une restructuration résultant de l'émission d'une débenture non garantie CUGE d'un montant de 158,7 millions \$ et en l'émission de 9 934 617 actions privilégiées convertibles pour un montant de 16,3 millions \$. De plus, la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription en circulation serait prolongée du 26 avril 2031 au 26 avril 2035. Cet accord prévoit également que la Société devra rembourser son Financement garanti – CUGE au montant de 41,4 millions \$ et qu'elle devra rembourser 50 % de son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ au plus tard le 1er novembre 2026. Cette restructuration de la dette devrait résulter en un gain sur remise de dette estimé à ce jour d'environ 370,0 millions \$.

Le Financement subordonné CUGE de 175,0 millions \$ portera intérêt au taux de 1,22 % par année pour les premiers trois ans et 3,0 % par année par la suite aura une durée de 10 ans. La facilité sera garantie par une hypothèque de deuxième rang sur tous les actifs de la Société et de ses filiales qui sont des emprunteurs aux termes de la facilité, y compris Air Transat Inc.

La débenture non garantie CUGE de 158,7 millions \$, d'une durée de 10 ans, ne portera pas intérêt au cours des cinq premières années et augmentera à 7,0 % après le cinquième anniversaire de son émission, augmentant de 1,0 % l'an par la suite jusqu'à un maximum de 12,0 %, sera remboursable en tout temps et au minimum annuellement à partir du cinquième anniversaire à raison de montants équivalents à au moins 10,0 % du capital, plus intérêts courus. De plus, des remboursements anticipés pourraient être exigés selon certaines conditions.

Les actions privilégiées seront convertibles en actions à droit de vote de catégorie B après le deuxième anniversaire de la date de clôture de la transaction, auront droit au même dividende que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote de catégorie A et de catégorie B et seront rachetables selon certaines conditions.

La transaction est assujettie à la conclusion d'ententes définitives et l'approbation de la Bourse de Toronto est également nécessaire quant à la composante des actions privilégiées.

Dans l'hypothèse où la Société et CFUEC sont en mesure de finaliser les ententes définitives et d'obtenir les approbations nécessaires dans les délais prévus, la clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre de l'année civile 2025.

La Société évalue actuellement les différents impacts comptables afférents à cette restructuration de sa dette sur ses états financiers consolidés.

9. COMPTABILITÉ

Les méthodes comptables et modalités de calcul utilisées par la Société sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2024. Les méthodes comptables de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification significative depuis cette date.

MODIFICATIONS COURANTES DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a appliqué ces modifications au cours du premier trimestre, et celles-ci n'ont pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière de la Société.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

10. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, considèrent adéquates pour le 30 avril 2025 la conception :

- des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière importante de la Société et de ses filiales est dûment communiquée et que cette information est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation;
- du contrôle interne à l'égard de l'information financière [« CIIF »] qui fournit, selon les critères établis du cadre de contrôle COSO 2013, l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés au CIIF au cours du trimestre clos le 30 avril 2025, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante. Aucune modification significative de ce genre n'a été identifiée à partir de leur évaluation.

11. INDICATEURS CLÉS

À ce jour, les coefficients d'occupation de la période estivale, soit les troisième et quatrième trimestres, sont inférieurs de 1,2 point de pourcentage par rapport à la même date de l'exercice 2024, alors que les revenus aériens unitaires (ou « yield »), sont supérieurs de 1,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2025, la Société prévoit une augmentation de 1,0 %, mesurée en sièges-milles offerts, comparativement à 2024.

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Non audités (en milliers de dollars canadiens)		Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
	Notes	\$	\$
ACTIFS	8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		532 611	260 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	3	259 993	453 768
Clients et autres débiteurs	4	165 613	151 190
Impôts sur le résultat à recevoir		730	504
Stocks	5	44 015	40 212
Charges payées d'avance		49 236	31 359
Instruments financiers dérivés		32 300	22 663
Partie courante des dépôts	6	161 937	126 798
Actifs courants		1 246 435	1 086 830
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	3	35 589	31 176
Dépôts	6	250 385	240 387
Actifs d'impôt différé		487	588
Immobilisations corporelles	7	1 285 594	1 378 871
Immobilisations incorporelles		13 089	13 058
Actifs non courants		1 585 144	1 664 080
		2 831 579	2 750 910
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		471 037	363 889
Impôts sur le résultat à payer		1 885	1 632
Dépôts de clients et revenus différés		888 727	781 156
Instruments financiers dérivés		106 379	15 835
Partie courante des obligations locatives	8	156 014	176 920
Passif lié aux bons de souscription	9	6 393	8 519
Passifs courants		1 630 435	1 347 951
Dette à long terme et obligations locatives	8	1 918 769	1 971 097
Subvention publique différée	8	106 626	120 784
Provision pour conditions de retour	10	183 244	174 368
Passif lié aux avantages du personnel		25 634	25 305
Passifs d'impôt différé		494	481
Passifs non courants		2 234 767	2 292 035
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	11	226 393	225 438
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 382	16 283
Déficit		(1 268 529)	(1 123 113)
Montant cumulé des écarts de change		(7 869)	(7 684)
		(1 033 623)	(889 076)
		2 831 579	2 750 910

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Administratrice



Administratrice

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

		Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
Non audités		2025	2024	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	\$	\$	\$	\$
Revenus	12	1 031 073	973 204	1 860 578	1 758 702
Charges d'exploitation					
Coûts liés à la prestation de services touristiques		375 432	366 994	674 527	636 092
Carburant d'aéronefs		136 487	150 574	258 363	285 993
Salaires et avantages du personnel		132 915	139 604	260 194	263 113
Frais de vente et de distribution		77 624	78 115	141 539	140 096
Entretien d'aéronefs		62 219	38 082	124 376	95 160
Frais d'aéroports et de navigation		49 351	48 321	96 884	94 356
Loyer d'aéronefs	8	3 330	4 614	6 004	11 401
Autres coûts aériens		58 344	71 105	110 624	133 704
Autres		34 442	34 297	73 051	62 730
Amortissement et dépréciation		62 680	54 748	125 645	104 912
Coûts de restructuration	13	979	1 911	4 057	1 977
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise		—	—	—	(3 112)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		—	—	—	(130)
		993 803	988 365	1 875 264	1 826 292
Résultat (perte) d'exploitation		37 270	(15 161)	(14 686)	(67 590)
Coûts de financement	8	38 210	34 714	77 895	70 354
Revenus du financement		(7 178)	(12 807)	(15 398)	(25 832)
Variation de la juste valeur des dérivés		92 241	(4 978)	88 779	17 181
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	9	(2 119)	(6 236)	(2 126)	5 511
Perte (gain) de change		(60 999)	28 170	(13 527)	(13 957)
Gain sur cession d'actifs	14	—	—	(5 183)	(5 784)
Gain sur modification de la dette à long terme	8	—	—	(216)	—
Perte avant charge d'impôts		(22 885)	(54 024)	(144 910)	(115 063)
Impôts sur le résultat (récupération)					
Exigibles		(5)	652	403	1 053
Différés		4	(289)	103	(752)
		(1)	363	506	301
Perte nette de la période		(22 884)	(54 387)	(145 416)	(115 364)
Perte par action	11				
De base		(0,58)	(1,40)	(3,67)	(2,99)
Diluée		(0,58)	(1,40)	(3,67)	(2,99)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
Non audités	2025	2024	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Perte nette de la période	(22 884)	(54 387)	(145 416)	(115 364)
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	54	843	(185)	461
Total des autres éléments du résultat global	54	843	(185)	461
Résultat global de la période	(22 830)	(53 544)	(145 601)	(114 903)

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

Non audités	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Déficit	Montant cumulé des écarts de change	Total des capitaux propres (négatifs)
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2023	223 450	16 329	(1 008 452)	(10 366)	(779 039)
Perte nette de la période	—	—	(115 364)	—	(115 364)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	461	461
Résultat global de la période	—	—	(115 364)	461	(114 903)
Émission sur le capital autorisé	912	—	—	—	912
Renversement de charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	(145)	—	—	(145)
Solde au 30 avril 2024	224 362	16 184	(1 123 816)	(9 905)	(893 175)
Résultat net de la période	—	—	1 334	—	1 334
Autres éléments du résultat global	—	—	(631)	2 221	1 590
Résultat global de la période	—	—	703	2 221	2 924
Émission sur le capital autorisé	1 076	—	—	—	1 076
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	99	—	—	99
Solde au 31 octobre 2024	225 438	16 283	(1 123 113)	(7 684)	(889 076)
Perte nette de la période	—	—	(145 416)	—	(145 416)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(185)	(185)
Résultat global de la période	—	—	(145 416)	(185)	(145 601)
Émission sur le capital autorisé	955	—	—	—	955
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	99	—	—	99
Solde au 30 avril 2025	226 393	16 382	(1 268 529)	(7 869)	(1 033 623)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
Non audités		2025	2024	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Perte nette de la période		(22 884)	(54 387)	(145 416)	(115 364)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds :					
Amortissement et dépréciation	7	62 680	54 748	125 645	104 912
Indemnité reçue sous la forme de crédits	12	(19 978)	—	(19 978)	—
Variation de la juste valeur des dérivés		92 241	(4 978)	88 779	17 181
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	9	(2 119)	(6 236)	(2 126)	5 511
Perte (gain) de change		(60 999)	28 170	(13 527)	(13 957)
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		2 508	10 908	14 339	21 756
Impôts différés		4	(289)	103	(752)
Avantages du personnel		477	1 742	954	2 207
Charge (renversement de charge) liée aux paiements fondés sur des actions		50	50	99	(145)
Gain sur cession d'actifs	14	—	—	(5 183)	(5 784)
Gain sur modification de la dette à long terme	8	—	—	(216)	—
Reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise		—	—	—	(3 112)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		—	—	—	(130)
		51 980	29 728	43 473	12 323
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		164 522	158 346	335 460	295 924
Variation nette de la provision pour conditions de retour		4 678	(5 392)	10 810	6 840
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(13 338)	534	(13 323)	(21 169)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		207 842	183 216	376 420	293 918
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(14 899)	(29 821)	(37 780)	(78 980)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(4 413)	(1 426)	(4 413)	(1 426)
Produits nets de la cession-bail d'actifs	7	—	—	30 615	—
Contrepartie reçue pour la cession d'un placement, nette des frais de transaction		—	—	—	20 414
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(19 312)	(31 247)	(11 578)	(59 992)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Remboursement des obligations locatives	8	(46 251)	(42 184)	(93 434)	(85 048)
Remboursement de la dette à long terme	8	—	(36 300)	—	(57 000)
Produit de l'émission d'actions	11	463	498	955	912
Coûts de transaction		—	—	(1 055)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(45 788)	(77 986)	(93 534)	(141 136)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		514	1 617	967	449
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		143 256	75 600	272 275	93 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		389 355	453 286	260 336	435 647
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		532 611	528 886	532 611	528 886
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)					
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		220	(198)	271	(370)
Intérêts reçus		(7 633)	(13 502)	(15 268)	(25 877)
Intérêts payés		35 620	21 126	62 460	44 241

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié] [non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 30 avril 2025 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 juin 2025.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Modifications courantes de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La Société a appliqué ces modifications au cours du premier trimestre, et celles-ci n'ont pas eu d'incidence sur l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Note 3 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 30 avril 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 222 206 \$ [413 049 \$ au 31 octobre 2024] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 73 376 \$, dont 35 589 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [71 895 \$ au 31 octobre 2024, dont 31 176 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 4 Clients et autres débiteurs

	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	53 765	41 904
Sommes à recevoir de l'État	26 773	28 176
Encaisses bailleurs à recevoir	26 313	40 139
Créances-clients	10 507	14 330
Autres montants à recevoir	48 255	26 641
	165 613	151 190

Les Autres montants à recevoir incluent un montant de 19 978 \$ à recevoir du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF.

Note 5 Stocks

	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Pièces de rechange et fournitures	40 600	35 599
Carburant	3 415	4 613
	44 015	40 212

Note 6 Dépôts

	Au 30 avril 2025	Au 31 octobre 2024
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	202 849	191 527
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	148 690	114 806
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	50 727	50 937
Dépôts auprès de fournisseurs	10 056	9 915
	412 322	367 185
Moins tranche récupérable à moins d'un an	161 937	126 798
	250 385	240 387

Note 7 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2024	107 485	170 530	39 497	18 564	2 108 287	113 899	2 558 262
Ajouts	—	4 955	1 200	35	40 253	2 315	48 758
Dispositions	—	(18 139)	—	—	—	—	(18 139)
Radiations	—	(73)	(21)	—	(2 401)	(2 635)	(5 130)
Écart de change	—	—	21	13	—	7	41
Solde au 30 avril 2025	107 485	157 273	40 697	18 612	2 146 139	113 586	2 583 792
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2024	78 459	82 380	33 269	12 518	894 563	78 202	1 179 391
Amortissement	3 801	7 062	1 654	322	108 327	2 724	123 890
Radiations	—	(73)	(21)	—	(2 401)	(2 635)	(5 130)
Écart de change	—	—	22	7	—	18	47
Solde au 30 avril 2025	82 260	89 369	34 924	12 847	1 000 489	78 309	1 298 198
Valeur comptable nette au 31 octobre 2024	29 026	88 150	6 228	6 046	1 213 724	35 697	1 378 871
Valeur comptable nette au 30 avril 2025	25 225	67 904	5 773	5 765	1 145 650	35 277	1 285 594

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2025, la Société a vendu un moteur de rechange GTF de Pratt & Whitney dans le cadre de transactions de cession-bail. La Société a évalué l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Conséquemment, la Société a reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 5 183 \$ [note 14] qui représente l'excédent du produit de disposition sur l'obligation locative et la variation de l'actif lié à la transaction. Le produit total reçu s'élève à 30 615 \$ et la Société a enregistré un actif au titre du droit d'utilisation de 11 397 \$ et des obligations locatives de 18 690 \$ tandis que la valeur comptable du moteur cédé s'élevait à 18 139 \$. Le moteur de rechange continuera d'être exploité dans le cadre du contrat de location d'une durée de 10 ans conclu en vertu de cette transaction de cession-bail.

Note 8 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 5 838 \$ [23 536 \$ au 31 octobre 2024] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 30 avril 2025 \$	Au 31 octobre 2024 \$
Dette à long terme				
Financement garanti - CUGE	2027	7,54	41 400	41 400
Financement subordonné - CUGE	2027	13,43	368 860	359 556
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,00	245 302	231 339
Entente de crédit à terme rotatif	2027	7,54	50 000	50 000
Dette à long terme		12,87	705 562	682 295
Obligations locatives				
Flotte	2025-2036	6,44	1 328 140	1 425 144
Immobilier et autres	2025-2037	5,51	41 081	40 578
Obligations locatives		6,41	1 369 221	1 465 722
Total dette à long terme et obligations locatives		8,61	2 074 783	2 148 017
Partie courante des obligations locatives			(156 014)	(176 920)
Dette à long terme et obligations locatives			1 918 769	1 971 097

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui a permis d'emprunter des liquidités de 706 700 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 31 janvier 2025, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE d'un montant initial de principal de 78 000 \$, afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment 1^{er} février 2026). La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions, et porte intérêt au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« taux CORRA ») à terme ajusté (précédemment au taux des acceptations bancaires), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 30 avril 2025, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2024, la Société a effectué un remboursement de 11 000 \$, portant ainsi le solde de principal à rembourser à 41 400 \$. Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 41 400 \$ au 30 avril 2025 [41 400 \$ au 31 octobre 2024].

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance renégociée le 31 janvier 2025, n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec ces amendements.

Financement subordonné CUGE

Le 31 janvier 2025, la Société a renégocié son entente de financement non garanti CUGE d'un montant initial de principal de 312 000 \$ afin, entre autres, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2027 (précédemment 29 avril 2026) et de la convertir en une entente subordonnée de deuxième rang non renouvelable (précédemment une facilité de crédit non renouvelable et non garantie). La facilité de crédit portait intérêt au taux de 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024. Elle porte maintenant intérêt au taux de 10,0 % jusqu'au 31 décembre 2025, augmentant de 2,0 % l'an par la suite. Les intérêts étaient capitalisables jusqu'au 31 décembre 2024. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

La Société a conclu que les modifications à son entente de financement n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, Instruments financiers. Ainsi, au 31 janvier 2025, la valeur comptable du financement subordonné CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 216 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable s'élève à 368 860 \$ au 30 avril 2025 [359 556 \$ au 31 octobre 2024].

Dans le contexte du montage financier, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription [note 9] en lien avec le financement subordonné – CUGE.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Un montant de 353 300 \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement subordonné CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 30 avril 2025, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 245 302 \$ [231 339 \$ au 31 octobre 2024], et un montant de 106 626 \$ [120 784 \$ au 31 octobre 2024] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2025, un montant de 14 158 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Le 31 janvier 2025, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations afin, entre autres, de prolonger la date échéance au 1^{er} novembre 2026 (précédemment au 1^{er} février 2026). Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 30 avril 2025, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, la facilité était pleinement utilisée.

La Société a conclu que les modifications liées à son entente de crédit à terme rotatif n'étaient pas substantielles telles que définies par IFRS 9, Instruments financiers. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec ces amendements.

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 30 avril 2025, un montant de 71 033 \$ était utilisé [69 595 \$ au 31 octobre 2024] dont 35 589 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 30 avril 2025 et 2024 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	22 462	17 115	45 084	34 694
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	14 324	15 234	29 281	30 971
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	1 281	1 578	2 583	3 422
Autres intérêts	143	787	947	1 267
Coûts de financement	38 210	34 714	77 895	70 354

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 30 avril 2025 et 2024 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Paielements de loyer variables	1 743	1 817	3 683	5 759
Baux à court terme	1 587	2 797	2 321	5 642
Loyer d'aéronefs	3 330	4 614	6 004	11 401
Paielements de loyer variables	2	273	96	273
Baux à court terme	1 971	2 422	3 294	4 389
Baux liés à des actifs de faible valeur	62	78	129	159
	5 365	7 387	9 523	16 222

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives pour le semestre terminé le 30 avril 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2024			1 465 722
Remboursements	(93 434)	—	(93 434)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	20 226	20 226
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	366	366
Compensations de paiements de loyers	—	(11 397)	(11 397)
Écart de change	—	(12 262)	(12 262)
Solde au 30 avril 2025	(93 434)	(3 067)	1 369 221

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 30 avril 2025 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 30 avril 2025. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3812 au 30 avril 2025 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations liées à la dette à long terme	—	—	460 260	245 302	—	—	705 562
Flotte	115 205	237 951	228 146	214 946	197 282	728 682	1 722 212
Immobilier et autres	3 193	6 353	7 925	4 418	5 194	25 077	52 160
Obligations locatives	118 398	244 304	236 071	219 364	202 476	753 759	1 774 372
Total	118 398	244 304	696 331	464 666	202 476	753 759	2 479 934

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 15 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 9 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE [note 8], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement subordonné CUGE.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25,0 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 906 353 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 093 647 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 906 353 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 906 353 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a initialement été comptabilisée à l'actif à titre de coûts de financement reportés associés au financement subordonné CUGE. Lors des tirages sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif ont été appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte qui en a découlé fait partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription se détaille comme suit :

	Semestre clos le 30 avril 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	8 519	20 816
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(2 126)	(12 297)
Solde de fermeture	6 393	8 519

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 30 avril 2025, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 59,6 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 570 \$ du passif lié aux bons de souscription au 30 avril 2025.

Note 10 Provision pour conditions de retour

La variation de la provision pour conditions de retour se détaille comme suit :

	Semestre clos le 30 avril 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	174 368	177 832
Provisions supplémentaires	9 784	26 604
Incidence de la variation des taux d'actualisation	6 262	9 589
Montants inutilisés repris	(8 030)	(4 878)
Changements d'estimations	—	(41 715)
Charge de désactualisation	2 583	6 804
Perte (gain) de change	(1 723)	132
Solde de fermeture	183 244	174 368

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. Les provisions pour conditions de retour tiennent compte des coûts actuels des travaux ainsi que des estimations de l'inflation de ces coûts et de l'utilisation prévue des aéronefs et des moteurs. La provision pour conditions de retour porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2025 et 2036 et dont la durée restante est de 5,9 ans en moyenne.

Note 11 Capitaux propres**Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détiennent plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détiennent plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2023	38 489 358	223 450
Émission de la trésorerie	776 833	1 988
Solde au 31 octobre 2024	39 266 191	225 438
Émission de la trésorerie	608 125	955
Solde au 30 avril 2025	39 874 316	226 393

Au 30 avril 2025, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 771 973 et à 38 102 343 [1 521 678 et 37 744 513 au 31 octobre 2024].

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2024	369 702	5,13
Solde au 30 avril 2025	369 702	5,13
Options pouvant être exercées au 30 avril 2025	103 036	8,14

Bons de souscription

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2025, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 9].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2025	2024	2025	2024
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
NUMÉRATEUR				
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	(22 884)	(54 387)	(145 416)	(115 364)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(2 119)	(6 236)	(2 126)	5 511
Retrancher l'effet antidilutif	2 119	6 236	2 126	(5 511)
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	(22 884)	(54 387)	(145 416)	(115 364)
DÉNOMINATEUR				
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	39 752	38 713	39 607	38 645
Effet des titres potentiellement dilutifs				
Options d'achat d'actions	—	7	—	5
Retrancher l'effet antidilutif	—	(7)	—	(5)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	39 752	38 713	39 607	38 645
Perte par action				
De base	(0,58)	(1,40)	(3,67)	(2,99)
Diluée	(0,58)	(1,40)	(3,67)	(2,99)

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2025, un total de 369 702 options d'achat d'actions en circulation et les 9 906 353 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'action ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [225 904 et 325 904 options d'achat d'actions pour les trimestre et semestre clos le 30 avril 2024 respectivement et 9 691 826 bons de souscription pour le trimestre et le semestre clos le 30 avril 2024].

Note 12 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclut les routes Sud. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Clients				
Amérique	877 678	858 396	1 580 623	1 534 218
Transatlantique	124 459	105 527	244 649	212 012
Autres	28 936	9 281	35 306	12 472
Total des revenus	1 031 073	973 204	1 860 578	1 758 702

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2025, une entente d'indemnité financière a été conclue avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF et un montant de 19 978 \$, sous la forme de crédits, a été comptabilisé dans les autres revenus en conformité avec cette entente.

Note 13 Coûts de restructuration

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Coûts de restructuration				
Indemnités de départ	979	1 848	4 057	1 848
Coûts de réinstallation du personnel	—	63	—	129
	979	1 911	4 057	1 977

Les coûts de restructuration incluent des indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle.

La variation de la provision pour indemnités de départ, qui est incluse dans le solde du poste Fournisseurs et autres créditeurs, se détaille comme suit:

	Semestre clos le 30 avril 2025	Exercice clos le 31 octobre 2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 030	1 151
Provision supplémentaire	4 057	2 522
Utilisation de la provision	(4 036)	(2 643)
Solde de fermeture	1 051	1 030

Note 14 Gain sur cession d'actifs

Le tableau suivant présente les gains sur cession d'actifs pour les périodes suivantes :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Gain sur cession d'actifs				
Gain sur cession-bail d'actifs [note 7]	—	—	(5 183)	—
Gain sur cession de placement	—	—	—	(5 784)
	—	—	(5 183)	(5 784)

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2024, la Société a enregistré un gain sur cession de placement de 5 784 \$ suite à la vente de sa participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel.

Note 15 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 30 avril 2025, la Société est partie à des engagements pour la location de quatre Airbus A321XLR à être livrés en 2027 et 2028. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	925	537	24 956	37 434	37 434	349 381	450 667
Obligations d'achat	24 421	18 272	17 271	6 784	3 864	—	70 612
	25 346	18 809	42 227	44 218	41 298	349 381	521 279

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 16 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 4, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 30 avril 2025, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 1 179 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 30 avril 2025, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 17 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

Note 18 Événement postérieur à la date de clôture

Le 5 juin 2025, la Société a annoncé avoir conclu une entente de principe avec la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (« CFUEC ») pour la restructuration de la totalité de sa dette contractée en vertu du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) gérée par la CFUEC dont le capital est de 773 422 \$ et la valeur comptable de 762 188 \$, incluant le montant de subvention publique différée, au 30 avril 2025.

En vertu de cette entente, le Financement subordonné CUGE, d'une valeur comptable de 368 860\$ au 30 avril 2025 (valeur notionnelle de 378 722 \$), serait réduit à 175 000 \$ en date de l'entente et la Facilité de crédit non garantie – Crédits voyages, d'une valeur comptable de 245 302 \$ (valeur notionnelle de 353 300 \$), sera l'objet d'une restructuration résultant de l'émission d'une débenture non garantie CUGE d'un montant de 158 735 \$ et en l'émission de 9 934 617 actions privilégiées convertibles pour un montant de 16 265 \$. De plus, la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription en circulation serait prolongée du 26 avril 2031 au 26 avril 2035. Cet accord prévoit également que la Société devra rembourser son Financement garanti – CUGE au montant de 41 400 \$ et qu'elle devra rembourser 50 % de son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ au plus tard le 1er novembre 2026. Cette restructuration de la dette devrait résulter en un gain sur remise de dette estimé à ce jour d'environ 370 000 \$.

Le Financement subordonné CUGE de 175 000\$ portera intérêt au taux de 1,22 % par année pour les premiers trois ans et 3,0 % par année par la suite aura une durée de 10 ans. La facilité sera garantie par une hypothèque de deuxième rang sur tous les actifs de la Société et de ses filiales qui sont des emprunteurs aux termes de la facilité, y compris Air Transat Inc.

La débenture non garantie CUGE de 158 735 \$, d'une durée de 10 ans, ne portera pas intérêt au cours des cinq premières années et augmentera à 7,0 % après le cinquième anniversaire de son émission, augmentant de 1,0 % l'an par la suite jusqu'à un maximum de 12,0 %, sera remboursable en tout temps et au minimum annuellement à partir du cinquième anniversaire à raison de montants équivalents à au moins 10,0 % du capital, plus intérêts courus. De plus, des remboursements anticipés pourraient être exigés selon certaines conditions.

Les actions privilégiées seront convertibles en actions à droit de vote de catégorie B après le deuxième anniversaire de la date de clôture de la transaction, auront droit au même dividende que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote de catégorie A et de catégorie B et seront rachetables selon certaines conditions.

La transaction est assujettie à la conclusion d'ententes définitives et l'approbation de la Bourse de Toronto est également nécessaire quant à la composante des actions privilégiées.

Dans l'hypothèse où la Société et CFUEC sont en mesure de finaliser les ententes définitives et d'obtenir les approbations nécessaires dans les délais prévus, la clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre de l'année civile 2025.

La Société évalue actuellement les différents impacts comptables afférents à cette restructuration de sa dette sur ses états financiers consolidés.

